



TEST D'ORIENTATION AUTOMNE 2020

Catégories B et B PRINCIPALE

Durée : 3h00

NOM : _____

PRENOM : _____

COLLECTIVITE : _____

FORMATION DEMANDEE

Formation Tremplin (entrée directe)

OU

Préparation concours **OU** Préparation examen

Catégorie B :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Chef de service de Police Municipale | <input type="checkbox"/> animateur |
| <input type="checkbox"/> Assistant de conservation du patrimoine | <input type="checkbox"/> Rédacteur |
| <input type="checkbox"/> Technicien | <input type="checkbox"/> Educateur des APS |
| <input type="checkbox"/> Lieutenant SPP 2 ^e classe | |

Catégorie B principale :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Chef de service de Police Municipale principal | <input type="checkbox"/> animateur principal |
| <input type="checkbox"/> Assistant de conservation du patrimoine principal | <input type="checkbox"/> Rédacteur principal |
| <input type="checkbox"/> Technicien principal | <input type="checkbox"/> Educateur des APS principal |
| <input type="checkbox"/> Lieutenant SPP hors classe | <input type="checkbox"/> Lieutenant SPP 1 ^e classe |

CADRE RESERVE AU CNFPT

Note finale : / 20

Appréciation du correcteur :

.....

.....

Décision d'orientation :

Accès direct en préparation

Tremplin B (7 jours)

Autre parcours

Compétences évaluées pour chaque séquence

- **Séquence 1 « COMPRENDRE - ANALYSER – SYNTHETISER » :**
Notée sur 14 points.
- **Séquence 2 « PROBLEMATISER- ARGUMENTER - PRODUIRE UN ECRIT »**
Notée sur 16 points.

Pour intégrer la préparation demandée, un candidat devra obtenir une note finale supérieure ou égale à 10/20.

Le candidat devra apporter des réponses entièrement rédigées et structurées. Un candidat qui n'aborderait pas tous les exercices serait fortement pénalisé.

Il n'est pas obligatoire de répondre aux questions dans l'ordre, vous avez la possibilité d'aller et venir entre les questions.

La gestion du temps étant essentielle pour réussir ce test, il est vivement conseillé de lire les trois séquences avant de commencer.

NOMBRE DE PAGES : 13

Séquence 1 : COMPRENDRE - ANALYSER – SYNTHETISER (14 points)

Cette séquence est composée de 4 exercices. Chaque question porte sur un paragraphe pour lequel vous devrez formuler un titre pertinent.

Exercice 1 (4 points)

Consigne : Lire chaque paragraphe suivant, puis formuler un titre pertinent, que vous inscrirez dans les cadres qui suivent. Chaque titre sera composé d'un groupe de mots, sans verbe conjugué, et devra refléter l'idée principale développée dans chaque paragraphe.

Paragraphe 1 (1 point) :

Les inégalités sociales et de santé au sein de la population française et particulièrement entre les enfants perdurent ou ont pu, sur certaines dimensions, se creuser et la période de la toute petite enfance est la plus emblématique :

- 500 000 enfants de moins de 3 ans vivent sous le seuil de pauvreté.
- La prématurité est 2 fois plus importante pour les enfants de salariés de services aux particuliers que pour ceux des cadres.
- Seulement 5 % d'enfants issus de milieux défavorisés sont accueillis en crèche, contre 22 % des enfants issus de milieux favorisés.

Ces inégalités sociales ont une traduction très concrète au sein des dispositifs de protection de l'enfance : une étude de 2016 de la Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE) Auvergne-Rhône Alpes menée dans plusieurs départements montrait que 60 % des parents d'enfants confiés dont la situation est connue perçoivent les minimas sociaux tandis que les cadres et professions intermédiaires étaient nettement sous-représentés (12 % contre 44 % dans la population française).

Titre de ce paragraphe :

Paragraphe 2 (1 point) :

Dans leur rapport sur l'évaluation des politiques de prévention en protection de l'enfance, les inspections générales des affaires sociales, de l'éducation nationale, et de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche soulignaient qu'« une politique de prévention reflète la plus ou moins grande capacité d'une organisation ou d'un système à agir sur les déterminants du risque ». La mission menée a ainsi souligné que l'accent mis sur la prévention constituait une orientation nouvelle indéniable dans les schémas départementaux des politiques de protection de l'enfance. Pour autant, le cadre opérationnel induit par la promotion des politiques de prévention reste encore assez peu lisible. Surtout, comme le note le rapport, le repérage précoce des « signaux faibles d'alerte », en amont de l'information préoccupante, est extrêmement limité et s'est réduit du fait d'un manque de croisement des informations, de travail entre les services les plus compétents pour réaliser ce repérage et la diminution des visites à domicile, outil essentiel de l'évaluation du contexte et de la situation familiale : l'ANISS soulignait ainsi dans une étude que 84 % des services de PMI indiquaient en 2018 que les professionnels intervenant à domicile ont moins de 2 jours dans la semaine pour réaliser cette mission. Le circuit des informations préoccupantes est lui-même utilisé tardivement et présente des failles importantes. Nous sommes incapables d'agir à temps pour des enfants en danger ou en risque de danger : actuellement, pour 75 % des appels passés au 119 – Allo Enfance en Danger, il est demandé à l'appelant de rappeler plus tard faute de possibilité de traitement immédiat de la demande. Les délais entre l'évaluation, la décision d'intervention et la mise en œuvre concrète de l'intervention peuvent parfois être très importants et rendent inefficace la protection. Avec un effet pervers d'intégration très large de la contrainte par les acteurs qui vont opter pour une solution en fonction des listes d'attente des différents dispositifs : en 2016, l'Observatoire du Pas-de-Calais soulignait que 31 % des AEMO ont été mises en place dans des situations où une qualification de maltraitance est avérée. Plus globalement, dans le cadre du questionnaire mené par la mission sur les délais d'exécution des mesures judiciaires, près de 40 % des départements répondant estiment que la capacité d'AEMO autorisée n'a pas évolué proportionnellement au nombre des décisions notifiées par le juge. Les départements et les associations ne sont pas restés pour autant inactifs pour innover et articuler les dispositifs à une réponse plus fine aux besoins des enfants et de leurs familles et des territoires ont engagé des politiques très volontaristes de diversification : le manque de moyens ou les difficultés de coordination entre institutions ont cependant freiné ces évolutions et limité leur portée. Sur le plan budgétaire, les dispositifs d'accompagnement restent très fortement inscrits dans une réponse curative et non préventive : sur 7,8 milliards de dépenses de protection de l'enfance des conseils départementaux, plus de 6 milliards correspondent aux dépenses de placement. (AEMO : Services d'Action Éducative en Milieu Ouvert)

Titre de ce paragraphe :

Paragraphe 3 (1 point) :

La protection de l'enfance, politique décentralisée depuis 1983, met néanmoins en relation étroite les conseils départementaux et les services nationaux et territoriaux de l'État dans un partage de compétences, ainsi qu'un fort secteur associatif représentant les associations gestionnaires de dispositifs, de professionnels, d'anciens enfants protégés, de familles ou de plaidoyer en faveur des droits de l'enfant. Les tentatives récentes pour relancer une politique volontariste de la protection de l'enfance, notamment autour de la mise en œuvre de la loi du 16 mars 2016, ont permis de réaliser des progrès dans l'encadrement des interventions et dans l'outillage des services, dans l'inscription des accompagnements dans une logique de parcours ainsi que d'actions visant à améliorer sa gouvernance et son pilotage. Le rapport du nombre d'enfants accompagnés en protection de l'enfance par rapport à l'ensemble de la population de moins de 21 ans varie de 1 à 4 entre les départements. D'autres indicateurs laissent apparaître des écarts importants entre les territoires en matière de taux de judiciarisation des mesures. La consultation des départements réalisée en 2018 sur l'application de la loi du 14 mars 2016 a permis de relever que 74 % des départements répondants reconnaissent que le projet pour l'enfant n'est pas systématiquement mis en œuvre pour tout enfant bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance. Par ailleurs, seuls 50 % des projets pour l'enfant existant contiennent un volet santé. Seuls 44 % des départements déclarent disposer d'un centre parental, qui protège l'enfant tout en accueillant aussi ses parents. Ces disparités se retrouvent dans l'offre sanitaire et médico-sociale à destination des enfants les plus vulnérables. La mission IGAS relative aux CAMSP, CMPP et CMP-IJ de septembre 2018 souligne ainsi que le taux d'équipement en structures médico-sociales varie fortement d'un département à un autre. Par exemple, le taux de couverture en CAMSP varie de 0,2 à 8,7 sites pour 10 000 enfants de 0 à 4 ans, celui des CMPP de 0,2 à 7 structures. Il est essentiel de noter des disparités importantes entre les niveaux de protection dans l'Hexagone et dans les Outre-mer. Selon l'INSEE, dans les DOM, ce sont près de trois familles sur dix qui sont monoparentales à la Réunion et quatre sur dix dans les Antilles. Il s'agit en particulier de femmes vivant seules avec leur(s) enfant(s). Les familles nombreuses représentent une part importante des familles situées dans les DOM, régions les plus jeunes du pays. 30 % des familles en Guyane sont constituées de trois enfants ou plus.

Titre de ce paragraphe :

Paragraphe 4 (1 point) :

Le constat qui transparaît dans le débat public est celui d'une perte de confiance vis-à-vis de l'ensemble des institutions, privées comme publiques, dans leur capacité à faire respecter les droits essentiels et à remplir leurs obligations ou leur mission. Le secteur de la protection de l'enfance dispose pourtant d'atouts considérables, à travers un engagement très fort des professionnels qui agissent au quotidien auprès des familles, qui déploient sur le terrain une énergie conséquente pour trouver des réponses concrètes à leurs besoins, tenter d'adapter les accompagnements à chaque situation. Cependant, il est souligné une perte de confiance au niveau des acteurs de la protection de l'enfance eux-mêmes, à la fois les uns vis-à-vis des autres, et quant à leur capacité individuelle et collective à bien remplir des missions toujours plus complexes et exigeantes. Elle rejaillit sur les enfants et leurs familles, qui ressentent ce désarroi. Les professionnels peuvent aussi se retrouver démunis pour répondre à des besoins plus spécifiques, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap, à défaut parfois d'outils, d'étayage, de moyens, de formations adaptées.

Source du texte :

Extrait du dossier de presse sur la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 - Ministère des solidarités et de la santé.

Titre de ce paragraphe :

Exercice 2 (4 points)

Consigne : Proposez un titre unique et pertinent, pour l'ensemble des 4 paragraphes que vous venez de lire.

Le titre proposé sera composé d'un groupe de mots, sans verbe conjugué, et devra rendre compte de la thématique mais aussi de l'orientation générale du texte.

Titre unique :

Séquence 2 : PROBLEMATISER- ARGUMENTER - PRODUIRE UN ECRIT (16 points)

Cette séquence est composée de 4 exercices.

Exercice 5 (2 points)

Consigne : Lisez l'article ci-dessous, puis choisissez, parmi les quatre propositions qui suivent, la problématique soulevée par le texte :

"Tous les grands systèmes et cycles écologiques de notre planète doivent pouvoir revendiquer d'exister pour leur valeur intrinsèque car, sans eux, nulle vie ne saurait perdurer. Il nous faut donner des droits au cycle de l'eau mais aussi aux autres cycles biogéochimiques, aux grandes forêts primaires, aux pôles, aux océans, aux chaînes de montagnes, aux espèces sauvages et même à l'atmosphère. Il nous faut réapprendre à voir la Terre comme une entité vivante. En écoutant sa voix, en prenant en compte ses intérêts, nous pouvons imaginer et mettre en œuvre des règles du vivre-ensemble qui respectent les écosystèmes et l'humain. En écoutant sa voix, nous pouvons éviter d'inventer ou de tolérer des technologies qui polluent la Terre et détruisent des personnes. Les accidents industriels, les contaminations radioactives, les incendies, les canicules, les inondations, etc., qui se multiplient partout sur la planète, faisant de nombreuses victimes, illustrent un état de fait. Nous faisons partie de la nature, et prendre des décisions sans elle, c'est malheureusement prendre des décisions toxiques pour nous-mêmes et mettre en danger la capacité de l'humanité à vivre sur cette planète à moyen terme."

Valérie Cabanes et Marie Toussaint, juristes, Mars 2020,

<https://www.politis.fr/articles/2020/03/et-si-les-fleuves-pouvaient-voter-41471/>

Cochez la proposition de problématique que vous jugerez la plus appropriée :

- a) Le crime d'écocide (destruction d'un écosystème) doit-il être puni ?
- b) La reconnaissance des droits de la nature peut-elle aider à préserver la biodiversité ?
- c) Faut-il reconnaître juridiquement des droits aux éléments de la nature ?
- d) Le droit d'exister est-il le même pour tous ?

Exercice 6 (2 points)

Lisez cette citation, puis formulez une problématique à laquelle elle répond :

"La formation est l'essence de tout succès", Arnaud Boti

Votre problématique prendra la forme d'une question, d'une seule phrase, à la forme interrogative.

.....
.....

Exercice 7 (2 points)

Cet exercice est composé de deux questions : un travail sur la recherche d'idées et de mots-clés, puis leur transformation en arguments.

Question 1 :

Première partie : la recherche de mots-clés

Cette question est une étape intermédiaire de recherche d'idées qui a pour objectif de vous aider à la réalisation de la deuxième partie de l'exercice.

Rappel de la citation de l'exercice précédent :

"La formation est l'essence de tout succès", Arnaud Boti

Les trois termes-clés de la citation ont été soulignés. Pour chacun d'entre eux, vous noterez des **mots-clés** permettant d'enrichir une réponse adaptée à votre problématique.

Consigne : Vous inscrirez chaque mot-clé dans les espaces situés en dessous de chaque terme. Un mot-clé peut être composé d'un groupe de mots. Il est demandé un minimum de 3 mots par terme (soit au moins 9 mots-clés), il n'est pas obligatoire de compléter toutes les lignes.

FORMATION :
.....
.....

ESSENCE :
.....
.....

SUCCÈS :
.....
.....

Question 2 :

Deuxième partie : la formulation d'arguments (2 points)

Reformulez, à l'aide des mots-clefs que vous aurez dégagés dans la première partie de l'exercice, deux arguments qui répondent au point de vue affirmé d'Arnaud Boti.

Consigne : Vos arguments seront formulés sous la forme d'une seule phrase chacun, avec un verbe conjugué. Il sera tenu compte de la syntaxe et de l'orthographe.

Veillez à séparer vos 2 arguments par un retour à la ligne.

Exemple d'argument : « *La montée en compétence des personnes améliore la performance d'un service/d'une entreprise* ». Cet exemple ne peut être retenu en tant que réponse du candidat.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Exercice 8 (10 points)

Lisez les trois propositions de mise en situation suivantes, puis choisissez-en une :

Mise en situation 1 : « le courriel d'ami »

Vous avez reçu un courriel d'un ou une amie, vous lui répondez en justifiant vos conseils.

Cher ami / chère amie,

Je suis actuellement au chômage. J'aimerais trouver un emploi dans la fonction publique territoriale.

Que penses-tu de mon projet d'intégrer cette fonction publique ? Penses-tu que ce soit une bonne idée ? Que me conseilles-tu ?

Dans l'attente de te lire,

Mise en situation 2 : « la lettre de motivation »

Rédigez une lettre de motivation pour intégrer une formation de votre choix.

Mise en situation 3 : « image »

Vous produisez un écrit à partir de l'image présentée ci-dessous : que vous évoque-t-elle ? Pourquoi ?



